

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA
CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Rejeté

N° CS424

AMENDEMENT

présenté par
M. Latombe

ARTICLE 38

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 38 du projet de loi, dont l'objet n'est pas de transposer une stipulation de la directive « NIS 2 ».